

TARIF MANUTENTION AU 01/01/2025

GRUTAGE AU QUAI D'ARMEMENT SUR RENDEZ VOUS * - PRIX TTC TVA 20%				
Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h - hors jours fériés				
MISE A TERRE OU MISE A L'EAU	6 M MAX	6.01 A 7.50M	7.51M A 8.50M	8.51M A 9.99M
	86.50 €	108.00 €	132.00 €	171.00 €
MISE A TERRE OU MISE A L'EAU	10M A 11.50M	11.51M A 13M	13.01M A 14.50M	14.51M A 16M
	220.00 €	286.50 €	346.50 €	428.00 €

- Lors de la manœuvre de mise à terre ou de mise à l'eau, le client doit maintenir son bateau et s'assurer d'avoir un équipage en nombre suffisant.
- Les embases de loch devront être rentrées pour ne pas être endommagées par les sangles.

Le positionnement des sangles est sous l'unique responsabilité du propriétaire du bateau.

Le stationnement des personnes à bord des bateaux est strictement interdit pendant la manutention.

Le grutage ne comprend pas :

- La mise à quai ou au ponton, la dépose ou repose de l'étau ou du patara, le démontage d'accessoires gênant la manutention.
- Le personnel mis à disposition en supplément du grutier.
- Le calage du bateau, la fourniture de cales ou de bers, le démâtage.

Ces prestations sont facturées au temps passé.

Les taxes portuaires et de stationnement sont à la charge du bateau non résident au port des Isles.

DEMATAGE/MATAGE – GRUTAGES DIVERS

Taux horaire : 171 € TTC, première ½ heure forfaitaire 85.50 € TTC

* Toute prestation de main d'œuvre ou de manutention acceptée par Carteret Marine sans rendez vous ou dans l'urgence sera majorée de 100%

Le règlement de police du port s'applique en toute circonstance